

## **La littérature comme catégorie mouvante. Vers une redéfinition du roman épistolaire**

J'ai eu le plaisir de pouvoir participer au programme doctoral de littérature française à l'Université de Szeged entre 1999 et 2002. Je suis profondément reconnaissante à Mme Olga Penke, directrice du programme, pour avoir donné et organisé des cours toujours en fonction de l'intérêt des participants du programme. Ma thèse intitulée « Entre recueil de lettres et roman épistolaire : la publication originale de la correspondance de Roger de Rabutin, comte de Bussy et de Marie de Rabutin Chantal, la marquise de Sévigné (1697) » est étroitement liée à l'étude des genres littéraires, mais il convient d'ajouter que c'est précisément l'étude des genres littéraires qui m'avait menée à bien définir le sujet de ma thèse. Les réflexions qui suivent sont le fruit de l'étude des genres littéraires dans le cadre des cours de l'école doctorale.

### **1. Sujet de thèse : La première publication des lettres de Madame de Sévigné : la correspondance avec Bussy (1697)**

Les deux premiers des quatre volumes de l'édition de 1697 des *Lettres de Messire Roger de Rabutin, comte de Bussy* contiennent l'échange de lettres avec sa cousine, Mme de Sévigné, qui était sa correspondante privilégiée<sup>1</sup>. Le texte des lettres de ce corpus a été remanié en vue de la publication, par Bussy puis par son éditeur, usant comme méthode la réécriture, la correction des textes et les ajouts postérieurs. « Tels quels, ces textes constituent une œuvre littéraire savamment agencée, bien différente de ce qu'est la simple édition de la suite des lettres reçues et envoyées par Bussy. » – écrit Roger Duchêne à propos de cette édition particulière<sup>2</sup>. Dans le travail de thèse, j'ai proposé l'interprétation de cette édition en tant qu'œuvre littéraire. Le statut littéraire de cette édition est un sujet qui

---

<sup>1</sup> *Les Lettres de Messire Roger de Rabutin, comte de Bussy, Lieutenant général des armées du Roi, et maître de camp Général de la Cavalerie française et étrangère*. R. Duchêne précise dans l'introduction : « Nous avons donné, dans une orthographe modernisée, le texte des deux volumes contenant la correspondance de Bussy et de Mme de Sévigné d'après l'édition originale de 1697 (achevé d'imprimer du 31 décembre 1696), qui fait partie de notre bibliothèque. » DUCHENE, Roger, *Mon XVII<sup>e</sup> siècle, de Mme de Sévigné à Marcel Proust*, Cédérom, Copyright 2001.

<sup>2</sup> *Ibid.*

mérite en effet plus d'attention, non seulement du côté philologique<sup>3</sup> (modifications du texte, évaluation de l'importance de cette correspondance dans la vie privée des correspondants et des intentions d'auteur) mais du point de vue d'une lecture subjective du texte. Mais avant d'aborder toute interprétation subjective qui apparenterait la simple suite de lettres à un roman épistolaire, il m'a semblé nécessaire d'en cerner l'arrière-plan théorique, afin de vérifier les enjeux théoriques d'une telle interprétation.

## 2. Déclin et renaissance de la théorie des genres dans la théorie littéraire à la fin du XX<sup>e</sup> siècle

C'est dans le cadre de la théorie des genres que s'inscrit mon travail d'analyse des *Lettres* de Bussy. Il convient donc d'esquisser en premier lieu quelles sont les tendances que l'on peut observer dans ce domaine de la théorie littéraire contemporaine. Toutefois, même le résumé des prises de positions principales d'un aussi vaste versant de la théorie littéraire donnerait lieu à un ouvrage particulier qui serait dédié à cette seule problématique, et cette sorte de synthèse d'ailleurs ne manque pas<sup>4</sup>. Je me limiterai donc à énumérer les principaux théoriciens de ce que l'on pourrait appeler le *déclin* et la *renaissance* de la théorie des genres dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Le phénomène du déclin serait marqué par la pensée critique de Blanchot formulée dans *Le livre à venir* et dans *L'espace littéraire* ; dans son article intitulé « L'origine des genres »<sup>5</sup>, Todorov rappelle entre autres la thèse de Blanchot questionnant l'utilité de la notion du genre. Mais Blanchot n'est pas le seul à formuler ses doutes ; et Antoine Compagnon évoque à ce propos toute une tradition qui est hostile à la classification générique. Ce dernier mentionne en premier lieu Croce :

---

<sup>3</sup> Voir les notes de DUCHENE, Roger, in Madame de SEVIGNE, *Correspondance*, Paris, Gallimard, coll. " Bibliothèque de la Pléiade ", 1995 et ses articles sur ce sujet, ainsi : « Bussy et Mme de Sévigné : une vengeance posthume », *Cédérom cité*.

<sup>4</sup> Nous trouvons à ce propos *Calepin*, revue électronique de recherches en littérature contemporaine : « Les collectifs portant sur la théorie des genres pleuvent dans les dernières années. Les résultats sont certainement inégaux. La problématique est en vogue – et les réflexions proposées inégalement stimulantes. Notons, parmi ces ouvrages : *Nouvelles tendances en théorie des genres*, sous la dir. de Richard St-Gelais, Québec, Éditions Nota bene, 1998 ; *Problématique des genres, problèmes du roman*, sous la dir. de Jean Bessière et Gilles Philippe, Paris, Honoré Champion, coll. " Varia ", 1999. [CR dans *Acta fabula*] ; *L'éclatement des genres au XX<sup>e</sup> siècle*, sous la dir. de Marc Dambre et Monique Gosselin-Noat, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2001 ; *Enjeux des genres dans les écritures contemporaines*, Québec, Éditions Nota bene, 2001. [CR dans *Acta fabula* ] », [<http://carnets.ixmedia.com/audet/archives/000841.html>, consulté en octobre 2003.]

<sup>5</sup> TODOROV, Tzvetan, « L'origine des genres », in *La notion de littérature et autres essais*, Paris, Seuil, 1987].

À ses yeux, les catégories génériques pervertissent les réactions du lecteur qui tente de les appliquer à une œuvre particulière ; elles le font passer d'une réaction intuitive à une réaction logique. De ce point de vue anti-théorique, une classification générique de la littérature est un déni de la nature même de la littérature et fait violence à la sensibilité du critique et à l'individualité de l'objet. Toute œuvre véritable brise les lois génériques ; la recherche de classifications formelles est donc non pertinente et dangereuse<sup>6</sup>.

Le déclin de la théorie des genres le long du XX<sup>e</sup> siècle remonte selon Compagnon à cette méfiance crocéenne. L'œuvre dans son unicité serait incompatible selon les sceptiques avec la classification générique :

De Mallarmé à Gide et à Valéry, les genres ont été refusés, mais aussi par l'histoire littéraire positiviste lansonienne, réagissant aux abus de la philosophie de l'histoire et des théories de l'évolution (Brunetière). Les codes seront souvent jugés sans pertinence devant l'œuvre ouverte. Ou bien les genres ne sont plus jugés pertinents historiquement ; le modernisme aurait brisé les genres<sup>7</sup>.

Nous pouvons considérer le travail intitulé « L'origine des genres » de Todorov comme annonçant la réhabilitation de la notion du genre questionnée entre autres par Blanchot. Selon l'interprétation de Todorov, Blanchot parle de l'époque contemporaine, et sa perspective n'est donc pas historique. Si Blanchot dit que la notion perd de son importance, cela ne peut être appliqué rétrospectivement. De plus, Todorov remarque que quand Blanchot, ennemi de la notion de genre, formule des réflexions par exemple sur le journal intime, il est en train de définir – sans le vouloir, peut-être – un genre littéraire (à la lisière de la littérarité, pourrions-nous ajouter).

La renaissance des théories des genres peut être mise en relation avec la parution d'un recueil collectif, *La théorie des genres*<sup>8</sup>, qui regroupe des études des auteurs suivants : Karl Viëtor, Hans Robert Jauss, Robert Scholes, Gérard Genette, Wolf Dieter Stempel et Jean-Marie Schaeffer, parues, à l'exception du premier, entre 1970 et 1983. De nouvelles voies d'approches y apparaissent, et certaines études en induisent d'autres, ainsi le travail de Schaeffer s'ouvre sur une critique de la notion d'architexte développée par Genette, à cause du caractère hypothétique de cette notion censée définir une relation d'appartenance. Schaeffer réfute et continue la réflexion de Genette. L'entrecroisement des réflexions de Todorov et de Schaeffer est tout aussi notable, sujet que j'aimerais traiter ici plus en détails, car les ouvrages qui ont directement influencé la réflexion sur le statut générique des *Lettres*, sont l'article de Tzvetan Todorov intitulé « L'origine des

---

<sup>6</sup> COMPAGNON, Antoine, Cours « Théorie de la littérature : la notion de genre », [<http://www.fabula.org/compagnon/genre.php>, Consulté en novembre 2003.]

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> GENETTE, Gérard (éd.), *Théorie des genres*, Paris, Seuil, 1986.

genres » et les œuvres de Jean-Marie Schaeffer : son étude de 1983 dont le titre est *Du Texte au genre. Notes sur la problématique générique*<sup>9</sup>, et principalement son livre *Qu'est-ce qu'un genre littéraire ?*<sup>10</sup>.

### 3. La théorie des genres dans la réflexion critique de Tzvetan Todorov et de Jean-Marie Schaeffer

Dans son travail en question, Todorov s'intéresse au moment de la transformation des genres. Il pose la question de savoir s'il existe des textes qui annoncent un nouveau genre mais qui n'y appartiennent pas encore. Dans sa définition des genres, Todorov considère comme tels seulement les classes de textes qui ont été reconnues historiquement comme genres. Il argumente en disant qu'il est « toujours facile de trouver des points communs entre deux textes et les mettre dans un même tiroir »<sup>11</sup>.

L'essai de Todorov semble être en rapport étroit avec l'œuvre critique de Jean-Marie Schaeffer : il paraît y suivre les réflexions de l'étude antérieure de Schaeffer intitulée *Du texte au genre. Notes sur la problématique générique*, parue en 1983 dans *Poétique* n° 53 et reprise trois ans plus tard dans le recueil collectif *Théories des genres*. L'auteur y souligne lui-même ce qui constituera le sujet principal de l'étude de Todorov : l'importance de la transformation générique. En citant Schaeffer : « On a trop souvent tendance à identifier la généricité à un de ses régimes, à savoir le régime de la reduplication, alors que le régime de la transformation générique (donc de l'écart générique) est tout aussi important pour comprendre le fonctionnement de la généricité textuelle<sup>12</sup>. » L'autre intérêt de ce texte de Schaeffer, c'est qu'y apparaît déjà la distinction entre les différents registres de la généricité. Todorov en distingue deux : le régime lectorial et le régime auctorial. Bien qu'il n'utilise pas ces mêmes notions, il formule :

C'est parce que les genres existent comme une institution qu'ils fonctionnent comme « horizon d'attente » pour les lecteurs, des « modèles d'écriture » pour les auteurs. Ce sont là en effet les deux versants de l'existence historique des genres (ou si l'on préfère, de ce discours métadiscursif qui prend les genres pour objet). D'une part, les auteurs écrivent en fonction du (ce qui ne veut pas dire en accord avec le) système générique existant, ce dont ils peuvent témoigner dans le texte comme en dehors de lui-même, ou même en quelque sorte entre les deux : sur la couverture du livre ; ce

---

<sup>9</sup> SCHAEFFER, Jean-Marie, « Du Texte au genre. Notes sur la problématique générique », *Poétique*, n° 53, 1983. Repris in GENETTE (éd.), *Théorie des genres*, Paris, Seuil, 1986 [par la suite : SCHAEFFER (1986)].

<sup>10</sup> Schaeffer, Jean-Marie, *Qu'est-ce qu'un genre littéraire ?* Paris, Seuil, 1989 [par la suite : SCHAEFFER (1989)].

<sup>11</sup> Todorov, p. 32.

<sup>12</sup> SCHAEFFER (1986), p. 202.

témoignage n'est évidemment pas le seul moyen de prouver l'existence des modèles d'écriture. D'autre part, les lecteurs lisent en fonction du système générique, qu'ils connaissent par la critique, l'école, le système de diffusion du livre ou simplement par l'ouï-dire ; il n'est cependant pas nécessaire qu'ils soient conscients de ce système<sup>13</sup>.

Nous devons noter que Todorov renvoie directement à la théorie de la réception, alors que Schaeffer ne distingue ici que la « catégorie de classification rétrospective » de la généricité comme fonction textuelle<sup>14</sup>.

Nous pouvons observer la continuité de la réflexion chez les deux théoriciens. Todorov, dans son essai, pose la simple question : « Qu'est-ce, au fond, qu'un genre<sup>15</sup> ? » Le livre suivant de Schaeffer porte presque le même titre : *Qu'est-ce qu'un genre littéraire ?* Le régime lectorial et auctorial que distingue Todorov se complète dans ce livre de Schaeffer par le régime classificatoire. C'est dans ce livre que se cristallise la distinction des trois régimes : alors que dans son étude de 1983, Schaeffer identifie simplement le genre avec la *généricité classificatoire*<sup>16</sup>, dans *Qu'est-ce qu'un genre littéraire ?* il parle déjà de *régime classificatoire*<sup>17</sup> : « Les effets de rétroaction ont uniquement à voir avec le *régime classificatoire* [...] de ce fait le régime classificatoire d'un texte est toujours ouvert<sup>18</sup>. » Il définit aussi l'autre pôle :

... celui que dans « Du texte au genre » j'ai qualifié de régime textuel mais auquel le nom de *régime auctorial* conviendrait mieux, le régime textuel étant en fait classificatoire aussi bien qu'auctorial. Au niveau auctorial, [...] les seuls traits génériquement pertinents sont ceux qui se réfèrent à la tradition antérieure du texte. En ce sens, la généricité auctoriale est stable<sup>19</sup>.

Schaeffer précise que « cette généricité auctoriale n'est autre chose que ce que E. D. Hirsch appelle le *genre intrinsèque* (intrinsic genre). Hirsch le distingue du genre classificatoire, qu'il appelle *genre extrinsèque* (extrinsic genre) et

---

<sup>13</sup> TODOROV, p. 34–35.

<sup>14</sup> « La problématique générique peut être abordée sous deux angles différents, complémentaires, sans doute : le genre en tant que catégorie de classification rétrospective et la généricité en tant que fonction textuelle. » SCHAEFFER (1986), p. 198.

<sup>15</sup> TODOROV, p. 31.

<sup>16</sup> « Qu'en est-il de l'aspect normatif des catégories génériques ? Dans la mesure où la généricité classificatoire (c'est-à-dire le genre) est une catégorie de lecture, elle contient bien entendu une composante prescriptive, elle est donc bien une norme, mais une norme de lecture. » SCHAEFFER (1986), p. 199.

<sup>17</sup> L'auteur met ici en évidence sa volonté de reconsidérer et de corriger certaines de ses affirmations formulées dans *Du texte au genre*.

<sup>18</sup> SCHAEFFER (1989), p. 147.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 148.

auquel il n'accorde qu'une fonction heuristique<sup>20</sup>. » Schaeffer ne suit pas E. D. Hirsh, lorsqu'il affirme que toute identification générique lectoriale (du « genre intrinsèque ») est « fautive ». Selon Schaeffer, « il suffit simplement de distinguer les deux phénomènes et d'accepter qu'ils se réfèrent à des objets distincts : la seule faute à éviter est celle de leur confusion<sup>21</sup>. » Qu'advient-il du *régime lectorial* ? Pour Schaeffer, « le régime classificatoire n'est en fait qu'un cas de figure particulier du régime lectorial, régime lié à la situation de réception de l'œuvre, à ce que H. R. Jausa a appelé « l'horizon d'attente générique » et qui est plus spécifiquement un horizon d'attente contextuel<sup>22</sup>. » La classification générique rétrospective est un cas particulier de la généricité lectoriale, puisque le régime lectorial peut être également considéré comme contemporain de la genèse de l'œuvre (contrairement au régime classificatoire, toujours rétroactif) :

On peut supposer que, au moment de la genèse du texte, généricité auctoriale et lectoriale se superposent plus ou moins. [...] Cependant, plus on s'éloigne chronologiquement – ou culturellement – du contexte dans lequel l'œuvre a vu le jour et plus les différences entre la généricité auctoriale et la généricité lectoriale risquent d'être grandes : la généricité lectoriale est une variable qui s'enrichit (ou s'appauvrit) de tout contexte inédit<sup>23</sup>.

A bien penser, cette différence entre registre classificatoire et lectorial pourrait être simplifiée à la distinction entre le registre lectorial contemporain et le registre lectorial ultérieur à la genèse du texte.

Si nous avons observé jusqu'à présent les liens étroits entre la réflexion de Todorov et de Schaeffer, nous pouvons également remarquer des différences entre les deux travaux. L'intérêt de Todorov est centré sur l'origine des genres, alors que Schaeffer cherche à parcourir l'histoire et synthétiser les différentes théories des genres. Toutefois, il y a une logique profonde analogue dans les deux cas : Todorov met en relation les genres avec les actes de parole, alors que Schaeffer explique la pluralité et le caractère composite des référents génériques par la complexité sémiotique de l'acte verbal. Todorov formule la question sur l'ori-

<sup>20</sup> Cf. HIRSH, E. D., *Validity in Interpretation*, New Haven–London, Yale University Press, 1967, p. 110. Cité par SCHAEFFER (1989), p. 149–150. L'auteur énumère également ceux qui ont distingué avant lui le régime auctorial du régime classificatoire et insisté sur le rôle « potentiellement transformateur de tout texte nouveau par rapport à la classe d'œuvres à laquelle il s'agrège » ou formulé des considérations allant dans le même sens. Ainsi il cite Eliot, T. S., « La traduction et le talent », in *Essais choisis*, Paris, Seuil, 1952 ; BERGSON, Henri, *La Pensée et le Mouvant*, Paris, PUF, 1987 ; WEITZ, Morris, « Le rôle de la théorie en esthétique » [1954], traduit in *Philosophie analytique et esthétique*, Paris, Klincksieck, 1988 ; BORGES, J. L., *Enquêtes*, Paris, Gallimard, 1957.

<sup>21</sup> SCHAEFFER (1989), p. 153.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 151.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 153–154.

gine des genres de la manière suivante : « quelles sont les transformations que subissent certains actes de parole pour produire certains genres littéraires<sup>24</sup> ? » Le schéma communicationnel permet à Schaeffer de démontrer que les noms de genres caractérisent les genres selon de différents critères. J'aimerais terminer ce bref parcours par une phrase citée par Schaeffer du travail de Fowler, qui a servi de point de départ pratique aux réflexions sur le statut générique du corpus examiné : « On soutient souvent que les genres procurent un moyen de classification. C'est là une erreur vénérable [...] En réalité [...] la théorie générique sert à toute autre chose : elle a une fonction de lecture et d'interprétation<sup>25</sup>. »

#### 4. Les genres littéraires et les critères de la fiction

Après avoir médité sur la possibilité et les conséquences d'une classification générique rétrospective, il m'a semblé incontournable d'examiner les critères de la fiction, étant donné que dans le cas des *Lettres* de Bussy, la lecture interprétative du texte équivaut à la fictionnalisation ultérieure d'un texte à l'origine non-fictif. Nous pouvons formuler une remarque préliminaire à propos des critères de la fiction qui rappellera le début de nos considérations sur la problématique des genres : il s'agit d'une des questions fondamentales de la théorie littéraire. Dans le vaste corpus théorique, j'ai choisi de me référer au colloque en ligne « Frontières de la fiction »<sup>26</sup>, qui se propose comme but « une question que la poétique n'avait jamais explicitée en tant que telle : celle des frontières externes de l'espace littéraire et, corrélativement, celle des frontières de la fiction ». Cette problématique émerge dans le débat critique par l'étude renouvelée ces derniers temps de genres frontières tels que la biographie, l'autobiographie, l'essai, le journal intime et le récit de voyage : « Le statut de ces *no man's land* (selon le mot de Käte Hamburger) trouve une prégnante actualité et nous invite à jeter un regard nouveau sur ces *marginalia* si fécondes de notre histoire littéraire ». Les remarques suivantes – provenant toujours de l'introduction dudit colloque – sont d'autant plus importantes du point de vue de notre analyse, qu'elles touchent aux fondements de notre démarche interprétative :

On peut voir dans la fictionnalité une option de lecture (de Searle à Genette), ou à l'inverse une propriété intrinsèque du texte (de K. Hamburger à D. Cohn). Si la

---

<sup>24</sup> Todorov, p. 38.

<sup>25</sup> FOWLER, Alastair, *Kinds of Literature. An Introduction to the Theory of Genres and Modes*, Oxford, Oxford University Press, 1982, p. 37. Cité par SCHAEFFER (1989), p. 153.

<sup>26</sup> Colloque tenu du 15 décembre 1999 au 28 février 2000 : les communications ont été publiées en ligne et les participants réunis par le biais d'un forum électronique accessible sur le site Fabula, ce qui a permis également au public d'intervenir dans les débats. [<http://www.fabula.org/forum/colloque99.php>, Pages consultées en novembre 2003.]

fictionnalité est une décision libre du lecteur, cette décision opère-t-elle sur n'importe quel texte ? Si elle est une propriété du texte, comment se fait-il qu'on puisse lire un texte référentiel comme fictionnel, ou l'inverse ? La fiction se réduit-elle à une simple « suspension » volontaire de l'incrédulité, ou se construit-elle à partir de propriétés textuelles spécifiques, narratives ou génériques, c'est-à-dire à partir d'une « optique » narrative particulière ou d'un contrat métaphysique géré de l'intérieur ? Bref : à qui attribuer l'autorité de l'effet de fiction ? Au genre ? A l'auteur ? Au texte ? Au lecteur ?

Ces questions posées dans l'ouverture du débat « Frontières de la fiction » peuvent être considérées à la lumière de la thèse de Schaeffer. L'effet de fiction peut être attribué tout aussi bien au genre, à l'auteur, au texte et au lecteur. Seulement faut-il marquer la distinction de registre. La fictionnalité comme catégorie mouvante (en régime classificatoire) n'est pas en contradiction avec son caractère de propriété textuelle : selon la volonté de l'auteur qui se trouve signalée en maints endroits, un texte reste invariablement fictif ou référentiel, en registre auctorial.

Dans son essai *Les écritures intimes aux frontières du réel*, Annie Cantin va jusqu'à poser la question : « Une littérature du vrai est-elle possible<sup>27</sup> ? » Elle cite cette observation de Manon Brunet à propos de la lettre :

Le statut de vérité donné assez spontanément à la lettre ne dépend-il pas de la profonde croyance que nous avons que celui qui écrit est plus réel que le personnage fictif dont la vie est mise en scène dans le roman ou dans le théâtre ? que l'épistolier parle plus de lui-même que dans la lettre que le romancier ne le fait à travers ses personnages ? C'est pourquoi les lettres de Mme de Sévigné, quoiqu'on en dise sur leur degré d'intention esthétique, paraîtront toujours plus vraies que celles inventées, de la religieuse portugaise ou des *Liaisons dangereuses*. [...] La lettre aurait le pouvoir, plus ou moins circonstanciel, de se passer de la médiation, filtre obligé de la fiction. L'autre aspect de la lettre, le plus convaincant quant à la vérité exprimée dans la lettre, est que la lettre raconte des histoires plus vraies que celles du roman<sup>28</sup>.

Cette remarque rappelle les considérations de Käte Hamburger sur la prédétermination du lecteur quant au genre du texte qu'il va commencer à lire. La lettre suppose une référentialité sur laquelle joueront autant les épistoliers que les auteurs épistolaires. Dans la suite, nous trouvons encore une fois chez Annie Cantin des remarques qui pourraient paraître gênantes pour notre démarche de lecture, car elle conteste les propos de Lecarme, qui demande :

---

<sup>27</sup> CANTIN, Annie, « Les écritures intimes aux frontières du réel », [[www.fabula.org/forum/colloque99.228.php](http://www.fabula.org/forum/colloque99.228.php).]

<sup>28</sup> BRUNET, Manon, « La réalité de la fausse lettre : observations pour une épistémologie appliquée de l'épistolarité », *Tangence*, n° 45 («Authenticité et littérature personnelle»), octobre 1994, p. 27 (l'ensemble de l'étude p. 26–49.)

Qu'est-ce qui empêchera un lecteur de lire *comme un roman* une autobiographie, et *comme une autobiographie* un roman, puisque ce lecteur est toujours libre et souvent contrariant<sup>29</sup> ?

Chose possible donc, – réplique Cantin – mais pari risqué pour l'énoncé non-fictionnel qui verrait alors ses caractéristiques fondamentales absorbées et annulées par la fiction et ses effets. Pari risqué et aussi difficilement tenable car on pourra toujours lire une correspondance privée comme un roman épistolaire, un journal intime comme un roman-journal, ou affirmer que « les autobiographies des écrivains sont nécessairement des mythologies » (*le Monde*, 10 septembre 1993), il n'en demeura pas moins que ce n'est pas ce genre de lecture transgressive que les textes intimes, par convention de pratique, de lecture et d'usage, appellent d'abord<sup>30</sup>.

Et encore une fois, nous renverrons à la distinction des différents régimes, et affirmerons que la lecture rétrospective ne modifiera en aucun cas les propriétés textuelles définies en régime auctorial et dans la lecture contemporaine.

Il ne faut certainement pas tomber dans le piège du « panfictionalisme », dans le sens que l'utilise Richard Saint-Gelais, d'après Marie-Laure Ryan, quand il explique :

Le discours a longtemps été sous le coup d'une présomption de référentialité : sauf indication contraire, ses lecteurs supposaient qu'il se rapportait (conformément ou non) au réel. On conçoit, dans une telle perspective où la dimension référentielle est un attribut par défaut des textes, l'importance de ce qu'on a fini par appeler les indices de fictionnalité [...] Mais nombreux semblent ceux pour qui la perspective globale, depuis quelques décennies, s'est comme inversée : de la présomption de référentialité, on est passé à une présomption généralisée de fictionnalité – ou, pour reprendre la formule de Marie-Laure Ryan (1999), au dogme du panfictionisme : tout discours, en ce qu'il implique inmanquablement un gauchissement, subjectif ou rhétorique, relèverait de la fiction<sup>31</sup>.

Pour éviter cet excès, nous espérons qu'il suffira de ne pas généraliser, ne pas mettre l'étiquette de *fiction* à l'ouvrage en question.

## 5. Conclusion : vers une redéfinition du roman épistolaire

Nous pouvons donc constater la pertinence de la lecture des *Lettres* comme roman épistolaire. La définition de Robert Adams Day qui considère comme tel « tout récit en prose, long ou court, largement ou intégralement imaginaire, dans

---

<sup>29</sup> LECARME, Jacques, « L'autofiction : mauvais genre ? », in DOUBROVSKY, Serge – LECARME, Jacques – LEJEUNE, Philippe (dir.), *Autofiction & Cie*, Paris, Université Paris X (Centre de recherches interdisciplinaires sur les textes modernes, n° 6), 1993, p. 227–249.

<sup>30</sup> CANTIN, *Op. cit.*

<sup>31</sup> SAINT-GELAIS, Richard, « L'effet de non-fiction : fragments d'une enquête », [[www.fabula.org/effet/interventions/16.php](http://www.fabula.org/effet/interventions/16.php)]

lequel des lettres, partiellement ou entièrement fictives, sont utilisées en quelque sorte comme véhicule de la narration ou bien jouent un rôle important dans le déroulement de l'histoire<sup>32</sup> » ne nous permet certainement pas de qualifier ainsi cet ouvrage. Avant tout parce que ce n'est pas un récit intégralement, ni même largement imaginaire. Il est vrai que les lettres y constituent le véhicule de la narration et qu'elles sont partiellement fictives, mais l'insertion de lettres fictives ne met pas en cause le caractère référentiel de tout l'ouvrage. Pour pouvoir attacher l'étiquette de « roman épistolaire » aux *Lettres*, nous devrions modifier la définition de Day : le roman épistolaire serait tout récit en prose, long ou court, largement ou intégralement imaginaire, – ou nullement imaginaire mais dont la composition permet une lecture similaire à celle d'un ouvrage de fiction – dans lequel des lettres, partiellement ou entièrement fictives, sont utilisées en quelque sorte comme véhicule de la narration ou bien jouent un rôle important dans le déroulement de l'histoire.

Toutefois, le critère de la fiction perd de son importance lorsque l'on examine un ouvrage uniquement en régime classificatoire. C'est la conception des genres de Jean-Marie Schaeffer qui permet d'établir la distinction entre la classification générique, le régime auctorial et lectorial. Sur la base de cette différence, il devient désormais possible de considérer sous un jour nouveau le débat autour de la littéarité des lettres de Mme de Sévigné et de Bussy.

La critique traditionnelle avait estimé les lettres de Mme de Sévigné en tant que *documents* écrits d'une époque, sans tenir compte de ce que l'on pourrait appeler leur littéarité. Lorsque Gérard Gailly les considère comme une *production littéraire voulue*, il aborde la question en registre auctorial, de même que Roger Duchêne, quand il constate qu'il s'agit d'un *chef d'œuvre involontaire*. Mais qui peut décider à partir de la phrase « Vous me mandez une chose étrange, je n'eusse jamais deviné le tiers qui est entre nous », écrite par Mme de Sévigné à Bussy<sup>33</sup>, s'il s'agit d'une affirmation sincère ou bien de fausse-modestie, comme le suppose Gailly ? Et est-ce bien le même corpus que les deux théoriciens qualifient de leur propre manière ? Si cela est le cas du recueil des *Lettres* réunies de Madame de Sévigné, par exemple celui qui a paru dans la collection de la Pléiade, il est difficile de ne pas être d'accord avec Roger Duchêne, car ce n'est guère concevable, toujours en régime auctorial, qu'une personne se soit souciée d'ériger une œuvre littéraire dans chacune de ses lettres, y compris tous les billets d'occasion. Il est plus logique de qualifier de production littéraire voulue les recueils composés de manière consciente, mais dans ce cas, il s'agit de mettre en

<sup>32</sup> DAY, Robert Adams, *Told in letters, epistolary fiction before Richardson*, University of Michigan Press, 1966. Définition adoptée par Versini, Laurent, *Le roman épistolaire*, Paris, PUF (première édition : 1979), 2<sup>e</sup> édition corrigée : 1998.

<sup>33</sup> A Paris, le 10 janvier 1681.

valeur le travail de composition de l'éditeur. Du côté de Bussy, comme le démontre Rouben, toujours en régime auctorial, « nous sommes en présence d'un recueil de lettres dont chacune avait à l'origine un but éphémère, certes, mais dont la patiente accumulation voulue par l'auteur a tous les caractères d'un travail d'écrivain<sup>34</sup>. »

L'édition originale de 1696 de la correspondance de Bussy et de Mme de Sévigné peut-être envisagée si l'on veut comme un roman épistolaire en régime classificatoire, mais sa référentialité ne peut guère être questionnée en régime auctorial, et cela ne modifie absolument pas les classifications d'autres éditions. Au niveau de la classification nous devons donc nous contenter d'affirmer que la correspondance de Bussy et de Mme de Sévigné se situe entre recueil de lettres et roman épistolaire. Heureusement la remarque de Fowler nous dispense d'aller plus loin, lorsqu'il soutient que les genres ne procurent pas un moyen de classification, mais que la théorie générique a une fonction de lecture et d'interprétation<sup>35</sup>.

---

<sup>34</sup> ROUBEN, César, *Bussy-Rabutin épistolier*, Paris, Nizet, 1972, p. 22.

<sup>35</sup> FOWLER, *Op. cit.*, p. 37.